

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 06/07/2009

Date de la convocation:

29/06/2009

Date d'affichage:

L' an 2009 et le 6 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 52

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

MM :

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ISEL Roger à M. GANGLOFF Christian,

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, HITTLER Marie-Antoinette, KIEFFER Adrienne, MM : BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, HERRMANN Eric, HOLTZMANN Claude, KAUFFER Fabien, KENNEL Guy-Dominique, METZGER Jean-Pierre, MEYER Charles, MEYER-KUHN Charles, SCHAEFER Marc SCHERTZ Christophe, SIBLER Alphonse, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Secrétaire de séance :

M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 073.2009

Vote : A la majorité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

073.2009 : Maison des services et des énergies à Merkwiller : signature d'une convention d'étude avec le CAUE du Bas-Rhin.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de réhabilitation de la maison des services et des énergies à Merkwiller, ancien siège de la communauté de communes de Pechelbronn, propriété de la communauté de communes Sauer Pechelbronn,

Vu le projet de convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage proposé par le CAUE du Bas-Rhin (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement),

Vu l'avis du bureau du 22.06.2009,

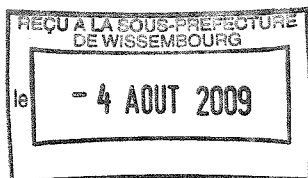
Entendu l'exposé du vice-président M.Kreiss,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité, 0 voix contre et 1 abstention, décide :

- d'autoriser le président à signer la convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage avec le CAUE du Bas-Rhin, en vue de la formulation d'orientations en matière de réhabilitation et d'utilisation du bâtiment de la maison des services et des énergies à Merkwiller et de ses abords immédiats, et fixant les conditions d'exercice de cette mission et notamment l'adhésion de la communauté de communes au CAUE,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches découlant de cette décision.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/07/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing stroke.



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :